



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A LA DÉCISION N° DM-23-414**  
**MAINTENANCE ET ASSISTANCE DES EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2023**  
**LOGICIELS OXYAD ET EASYPDF**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** que le marché n°2020012 relatif à l'utilisation, l'assistance et la maintenance des logiciels OXYAD et EasyPDF arrive à échéance au 31 décembre 2023.

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de poursuivre la maintenance des logiciels OXYAD et EasyPDF ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société OXYAD SOFTWARE, représentée par Monsieur François RIGAUD en qualité de Directeur commercial, un marché relatif à la maintenance et assistance des logiciels OXYAD et EASYPDF.

La validité de ce marché est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée d'un an et il est reconductible de façon tacite 3 fois pour une période de 12 mois, sans que la durée globale ne puisse excéder 4 ans.

Le marché est traité à prix mixte et se compose comme suit :

- Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire est 3 993.00 € HT
- Les prestations complémentaires font l'objet d'un bon de commande pour un montant maximum annuel de 8 000.00 € HT

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20231110-lmc1H11307H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 10/11/2023  
Date de Publication : 10/11/2023